

MISSION PAIE

La stratégie payante









CONGÉS
PAYÉS HEURES
SUPPLÉMENTAIRES
TAXES SUR LES SALAIRES
RÉFORMES SOCIALES
PRÉVOYANCE MUTUELLES
ACCIDENT DU TRAVAIL
FRAIS KILOMÈTRIQUES
RÉDUCTION FILLON TAXES FORMATION



Un TAS de conditions pour une seule paie!

Le dirigeant est perdu devant toutes les réformes et contraintes du Droit du Travail et des conventions collectives. Consacrez-vous à la gestion de votre entreprise et déléguez les rigueurs de la gestion sociale et administrative de vos salariés.

AGCC applique les dernières données du Code du Travail pour élaborer vos paies et déclarer vos charges sociales périodiques.

NOS ÉTAPES DE TRANQUILLITÉ

Nous enregistrons vos données de paie (heures supplémentaires, primes, congés...).

ÉTAPE ①

ÉTAPE (2

Nous élaborons les bulletins et vous les recevez par e-mail ou par courrier.

Nous transmettons les bordereaux indispensables aux organismes sociaux.

ÉTAPE (3)





FIABILITÉ, TRANQUILLITÉ, CONSEIL



Création & Impression : Communikey - Crédits photos Fotolia

MISSION PAIE La stratégie payante



Expert comptable et conseil



toutes nos fiches dans nos cabinets ou directement en ligne sur notre site Internet.

- ●110, boulevard de Fontainebleau (RN 7) 91813 Corbeil-Essonnes Cedex
- 135, avenue de Fontainebleau 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry
- 57, Route d'Orléans 91310 Montlhéry
- 39, rue Paul Claudel 91000 Evry
- 58 bis, route de Corbeil 91590 Baulne
- 80, rue Taitbout 75009 Paris
 - 36, rue Picpus 75012 Paris

WWW.AGCC.FR

Tél.: 01 44 67 32 32

Fax: 01 44 67 32 49

